

La commission vélo

La commission vélo est un espace de dialogue entre les usagers et les différents acteurs de la politique cycliste. Elle peut être élargie aux piétons et personnes à mobilité réduite (commission "modes actifs"). Il s'agit d'un organe consultatif.

1. Les objectifs

- Définir des priorités & assurer le suivi des actions (plan vélo)
- Donner un regard "usagers" sur les projets vélo (expertise de terrain et expérience utilisateur)
- Faire remonter les besoins des cyclistes aux autorités (porte-voix des cyclistes)
- Assurer une meilleure prise en compte du vélo dans les différentes dimensions de la politique communale

2. La représentation d'Avello

La légitimité d'Avello tient à son rôle de **représentation des usagers cyclistes** : les positionnements généraux de notre association sont élaborés collectivement, en veillant à être le plus **inclusif** possible (prendre en compte les différents types de cyclistes) et à soutenir une **vision à long terme**.

Il est important qu'Avello soit représenté en tant que tel au sein d'une commission. Le/la représentant-e d'Avello s'exprime au nom de l'association, et pas en son nom propre. Les sujets abordés en commission doivent pouvoir être discutés au préalable et de manière collective au sein du groupe local (en réunion, par mail, via des outils collaboratifs en ligne...). Le/la représentant-e d'Avello assure le **relais** entre la commission et le groupe.

3. L'organisation pratique

L'organisation pratique varie d'une commission à l'autre. Certaines commissions sont constituées officiellement (décision validée au Conseil communal) et disposent d'un règlement qui précise une série de points (participation, fréquence, ordre du jour...). D'autres commissions sont informelles, ou plus souples dans leur mode de fonctionnement.

LES PARTICIPANTS

Le "**noyau dur**" :

- Avello / Fietsersbond
- Échevinat de la Mobilité / Travaux Publics
- Administration : Conseiller en Mobilité (CeMa) – Service Voirie/Travaux
- Police



En fonction du type de commission, on peut également trouver des représentants des piétons, des personnes à mobilité réduite (PMR), des comités de quartier...

La commission peut également convier des **intervenants ponctuels** en fonction de l'ordre du jour : échevinat de l'enseignement, service environnement, *fietsmanager* régional, représentants des commerçants...

LE CALENDRIER

Le rythme des commissions doit être défini collectivement. Les réunions doivent être suffisamment régulières (pour assurer un suivi efficace), mais également suffisamment espacées (pour laisser le temps aux services communaux d'avancer sur les points abordés en commission). → **rythme trimestriel**



Le **choix du moment** est également important : des réunions en fin de journée ou en soirée sont davantage compatibles avec l'emploi du temps des bénévoles, mais plus contraignantes pour les services publics. Il est également possible d'envisager des réunions sur le temps de midi, ou d'alterner d'une réunion à l'autre.

L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est généralement envoyé par le secrétariat de la commission : il est alimenté à la fois par les pouvoirs communaux (en fonction des projets portés par la commune), et par les usagers qui doivent pouvoir proposer des points nécessitant l'attention de la commune.

L'ordre du jour doit être envoyé suffisamment à l'avance (au minimum 1 semaine), avec tous **les documents nécessaires** pour permettre au groupe local de préparer les sujets en amont de la commission.

LE COMPTE RENDU

Le compte rendu **officialise les conclusions**, il assure la **diffusion de l'information** et permet d'assurer un **suivi des travaux** de la commission. En début de chaque commission, le PV doit être approuvé. Il est important de le relire attentivement, et de réclamer au besoin des amendements.

Le PV doit mentionner les conclusions de la commission, mais il est également important qu'il précise clairement les **positions défendues par chacun** au cours des discussions. Le compte rendu doit être transmis au groupe local d'Avello.

4. Commission vélo vs réunions régulières



Une commission vélo formelle permet d'institutionnaliser les échanges (impact sur le Collège communal), d'assurer une régularité du dialogue entre usagers et pouvoirs publics. Elle réunit autour de la table un public généralement plus large que de simples réunions bilatérales. Attention : bénéficier d'une commission vélo communale n'est pas en soi une garantie de résultats.

En l'absence de commission vélo, il est tout à fait possible d'avancer de manière constructive sur une série de dossiers avec la commune, et de faire progresser les choses sur le terrain... L'objectif est donc de trouver une solution qui fonctionne, à l'échelle de sa commune !

Commission vélo : les "plus" ► synthèse des discussions du BYPAD Forum (janvier 2018) réunissant les conseillers en mobilité communaux autour de la thématique des commissions vélo.

